

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°66_CC_2021_CCDS

APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DES CREDITS DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2021

Séance du 29 octobre 2021

Date de convocation : 22 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un et le vingt-neuf octobre à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Fidélia BOCAGE, Yves VANG, André Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRÉ, Eliette BEAUFORT, Françoise FREDOC, Nicolas CHUN HONG CHEUNG, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Candida MARTINEZ, Michelle ORIZONO HORTH, Céline ZULÉMARO,

Absents excusés ayant donné procuration :

Michel-Ange JÉRÉMIE à Fidélia BOCAGE,
Céline RÉGIS à Yves VANG,
Lauric SOPHIE à Jean-Raymond HORTH,
Sylvio BOCAGE à Eliette BEAUFORT,
Rosange CARENE à Pierre Richard AUGUSTIN,
Valéria COELHO MACIEL à Annick ANDRÉ,
Johanna HORTH à Loriane DECHESNE,
Diana JAMES à Pierre Richard AUGUSTIN,

Absente excusée :

Véronique JACARIA,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Jean-Robert CHOCHO, Patrick COSSET, Francine GANE, Frédéric LLADERES, Pierre MIRABEL, Martine PAPAIX, Davy RIMANE, Célia TARQUIN, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Fidélia BOCAGE.**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente décision modificative s'élève en dépenses et en recettes à 362 057,73 € dont 439 231,93 € en section de fonctionnement et -77 174,20 € en section d'investissement.

En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 439 231,93 € et se composent :

- De la réduction de la refacturation des charges de personnel au SPANC compte tenu de la DM proposée à ce budget pour 35 369€
- De 377 K€ de produit fiscal complémentaire au regard d'un rôle supplémentaire et de la prise en compte de l'état fiscal corrigé tenant compte de l'évolution du taux de CFE voté au BP,
- De 68 K€ de remboursement des avances sur les marchés et de 25 K€ de produits exceptionnels
- De 3,6 K€ de dotations aux amortissements des subventions d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 439 231,93 € et sont constituées :

- D'un abondement complémentaire de la masse salariale de 234 K€ dans le cadre du recrutement des saisonniers et d'un chargé de mission cohésion social, d'un responsable de communication, d'un webmaster et d'un chargé de mission économique ; le complément budgétaire proposé tient compte des départs à la retraite et des contrats non renouvelés.

- De 367 K€ sur les charges exceptionnelles afin d'annuler des titres émis à tort par l'ancien CIAS. A noter que le montant à annuler ressort à 452814,70 € et qu'il est proposé d'utiliser les crédits disponibles sur les autres missions afin de limiter l'enveloppe complémentaire à inscrire. Cette stratégie ne permet d'honorer que les indemnités des élus à ce chapitre mais neutralise l'action des autres services et en particulier du service social, qui ne pourra plus ventiler de crédits,
- D'un complément de dotations aux amortissements de 1,3 K€

Afin d'équilibrer la section, il est proposé de réduire le prélèvement à hauteur de 163 K€ qui se chiffrerait plus qu'à 11 K€.

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à – 77 174,20 € et se composent :

- Des amortissements pour 1,3 K€,
- De la réduction du virement à la section d'investissement pour 163 K€
- De compléments de financement perçus sur les opérations 2019002 (déchèteries) +16 K€ et 2012004 (plateforme de compostage) + 83 K€,

Les dépenses ressortent à – 77 174,20 € et se décomposent entre :

- 3,6 K€ d'amortissements de subventions,
- La débudgétisation des 350 K€ de subventions des actions économiques ; A noter que 500 K€ ont été versés à la CTG en 2 020 et qu'une programmation de 463 000 K€ a été retenue pour les entreprises du territoire en section de fonctionnement,
- Un complément de 194,5 K€ sur les frais d'études dont 40 K€ sur la réhabilitation de l'ISDND et 97,8 K€ sur la plateforme de compostage,
- 158,49 K€ sur les immobilisations corporelles et en particulier
- 180 K€ sur l'acquisition de véhicules et – 80 K€ sur l'achat des véhicules de la DSP
- -84 K€ sur le chapitre des immobilisations en cours dont une débudgétisation de – 373 K€ sur des crédits non affectés et des compléments de 210 K€ sur la déchetterie de Sinnamary, 43,5 K€ sur la déchetterie de Kourou...

DECISION MODIFICATIVE N°1-2021			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM1	RECETTES	DM1
011-Charges à caractère général	0€	013-Atténuation de charges	
012-Charges de personnel	234 000,00€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	-35 369,00€
014-Atténuation de produits	€	73-Impôts et Taxes	0
65-Autres charges de gestion courante	0€	74-Dotations/subventions	377 332,80€
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	€
67-Charges exceptionnelles	367 000,00€	77-Produits exceptionnels	93 623,13€
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	602 661,80€	Sous-total recettes de l'exercice	435 586,13€
042-Opérations d'ordre de transfert	1 329€	042-Opérations d'ordre de transfert	3 645€
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	-163 097,07€		
Total des dépenses de la section fonctionnement	439 231,93€	Total des recettes de la section fonctionnement	439 231,93€

De manière synthétique la décision modificative se présente ainsi :

DECISION MODIFICATIVE N°1-2021			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM1	RECETTES	DM1
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	84 593,87€
20-Immobilisations incorporelles	-155 050,00€	16-Emprunts et dettes assimilés	
21-Immobilisations corporelles	158 490,00€	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	-84 259,20€		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	-73 529,20€	Sous total recettes de l'exercice	84 593,87€
040-Opérations d'ordre de transfert	3 645€	040-Opérations d'ordre de transfert	1 329€
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	-163 097,07€
Total des dépenses de la section investissement	-77 174,20€	Total des recettes de la section investissement	-77 174,20€
TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	362 057,73€

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté et je vous invite à délibérer. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et autorisant également la prorogation ou la réactivation des mesures sociales dérogatoires au-delà du 31 décembre 2021.

Vu la loi n°2021-160 prolongeant l'état d'urgence sanitaire en cours jusqu'au 1er juin 2021 au plus tard ;

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 ;

Vu la loi n°2021-1172 du 11 septembre 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence dans les Outre-mer et plus précisément en Guyane jusqu'au 15 novembre 2021 ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la délibération n° 20-CC-2021-CCDS portant vote du budget primitif de l'exercice 2021 ;

Vu le rapport de présentation ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 23 septembre 2021 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE la décision modificative n°1 comme suit :

DECISION MODIFICATIVE N°1-2021			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	DM1	RECETTES	DM1
011-Charges à caractère général	0€	013-Atténuation de charges	
012-Charges de personnel	234 000,00€	70-Produits des services du domaine et ventes diverses	-35 369,00€
014-Atténuation de produits	€	73-Impôts et Taxes	0
65-Autres charges de gestion courante	0€	74-Dotations/subventions	377 332,80€
66-Charges financières		75-Autres produits de gestion courante	€
67-Charges exceptionnelles	367 000,00€	77-Produits exceptionnels	93 623,13€
022-Dépenses imprévues			
Sous-total dépenses de l'exercice	602 661,80€	Sous-total recettes de l'exercice	435 586,13€
042-Opérations d'ordre de transfert	1 329€	042-Opérations d'ordre de transfert	3 645€
002-Résultat de fonctionnement reporté		002-Résultat de fonctionnement reporté	
023-Virement à la section investissement	-163 097,07€		
Total des dépenses de la section fonctionnement	439 231,93€	Total des recettes de la section fonctionnement	439 231,93€

DECISION MODIFICATIVE N°1-2021			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	DM1	RECETTES	DM1
10-Dotations fonds divers		10-Dotations fonds divers	
16-Emprunts		13-Subventions d'investissement	84 593,87€
20-Immobilisations incorporelles	-155 050,00€	16-Emprunts et dettes assimilés	
21-Immobilisations corporelles	158 490,00€	024-Cessions immobilisations	
23-Immobilisations en cours	-84 259,20€		
27-Autres immobilisations financières			
Sous total dépenses de l'exercice	-73 529,20€	Sous total recettes de l'exercice	84 593,87€
040-Opérations d'ordre de transfert	3 645€	040-Opérations d'ordre de transfert	1 329€
001-Résultat d'investissement reporté		001-Résultat d'investissement reporté	
		021-Virement de la section de fonctionnement	-163 097,07€
Total des dépenses de la section investissement	-77 174,20€	Total des recettes de la section investissement	-77 174,20€

TOTAL DES DEPENSES	362 057,73€	TOTAL DES RECETTES	362 057,73€
---------------------------	--------------------	---------------------------	--------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 12

Nombre de conseillers présents : 16

Nombre de procurations : 08

Nombre de votants : 24

Pour : 24

Contre : 00

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 29 octobre 2021.

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : Communauté de Communes des Savanes

Utilisateur : FALGAYRETTES

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	66_CC_2021_CCDS
Date de la décision:	2021-10-29 00:00:00+02
Objet:	APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DES CREDITS DU BP 2021
Classification matières/sous-matières:	7.1.2
Identifiant unique:	973-200027548-20211029-66_CC_2021_CCDS-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
973-200027548-20211029-66_CC_2021_CCDS-DE-1-1_0.xml	text/xml	1077
nom original:		
ANNEXE DELIB 66-CC-2021-CCDS DM1 CCDS.pdf	application/pdf	13528532
nom de métier:		
99_DE-973-200027548-20211029-66_CC_2021_CCDS-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	13528532
nom original:		
DELIB 66-CC-2021-CCDS APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DES CREDITS DU BP 2021.pdf	application/pdf	1810504
nom de métier:		
99_DE-973-200027548-20211029-66_CC_2021_CCDS-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1810504

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	8 novembre 2021 à 19h16min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 novembre 2021 à 19h20min03s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	8 novembre 2021 à 19h20min07s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	8 novembre 2021 à 19h25min11s	Recu par le MIAT le 2021-11-08

